

**REUNION DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 1ER FEVRIER 2023

L'AN 2023, le 1ER FEVRIER, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZEZICZAK, Président.

MM. DELHAYE et CREMONT, Mme MARICOT, M. MUZART, Mme VIOLET Administrateurs.

Absent : M. RAMPELBERG, Vice-Président.

Assistés de : MM. MEGE, Directeur Général, et EUZEN, Directeur Général Adjoint.

M. ROBERT et Mme PLANCKAERT, Directeurs de services.

Mme PESCE, Chargée des Politiques Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

**DEMANDE D'AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE – ELECTRICITE DE FRANCE (EDF) –
IMMEUBLE 16 RUE DU GENERAL RUSCA - SOISSONS – ASSIGNATION PAR EDF**

Par acte notarié en date du 5 novembre 2013, l'Office a acquis une maison sis 16 rue du Général Rusca à SOISSONS (02200); d'une surface de 208 m² environ, de type T 10, élevée sur 3 niveaux, et comprenant un sous-sol, un rez-de-chaussée surélevé et un étage.

Cette acquisition avait été réalisée dans le cadre d'un projet de création de logements.

Par acte d'huissier en date du 28 décembre 2022, Electricité de France (EDF) a assigné l'Office à comparaître devant le Tribunal Judiciaire de Laon pour une audience du 19 janvier 2023.

EDF sollicite la condamnation de l'Office au paiement :

- d'un impayé supposé de 24 779.56 € correspondant à diverses factures de consommation de gaz,
- de 5 000 € de frais de procédures (article 700 CPC),
- Des dépens.

L'impayé correspondrait à 11 factures émises par ENGIE au débit d'EDF, en lien avec la maison d'habitation mentionnée précédemment.

Ces factures sont étalées sur la période allant du 6 novembre 2013 au 1^{er} avril 2019, date de la résiliation du contrat par ENGIE.

ENGIE aurait ensuite assigné EDF en paiement en 2021, EDF aurait payé, et EDF se retourne aujourd'hui contre l'Office.

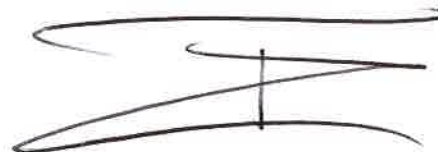
En l'état des demandes adressées, il convient pour l'Office de se défendre.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à défendre l'Office, ou intenter en son nom l'ensemble des actions en justice requises devant toutes les juridictions compétentes, quel que soit l'Ordre devant lequel ce litige pourra être porté, y compris en appel ou en cassation, dans le cadre de ce dossier.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise le Directeur Général à défendre l'Office, ou intenter en son nom l'ensemble des actions en justice requises devant toutes les juridictions compétentes, quel que soit l'Ordre devant lequel ce litige pourra être porté, y compris en appel ou en cassation, dans le cadre de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.



Acte à classer**BUREAU-3864**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-02-10T15-51-02.03 (MI243108405)

Identifiant unique de l'acte : 002-423119395-20230201-BUREAU-3864-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : DEMANDE D'AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE ELECTRICITE DE FRANCE (EDF) - IMMEUBLE 16 RUE DU GENERAL RUSCA - SOISSONS - ASSIGNATION PAR EDF

Date de décision : 01/02/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : N. 3864 - DEMANDE D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - EDF - IMMEUBLE 16 RUE DU GENERAL RUSCA - SOISSONS - ASSIGNATION PAR EDF.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date **10/02/23** à **15:51**

Par **HERMI Farida**

Transmis

Date **10/02/23** à **15:51**

Par **HERMI Farida**

Accusé de réception

Date **10/02/23** à **15:54**